

Pour diffusion immédiate

CNW : code 01

GQM : 00660

**LE CSF N'EST PAS D'ACCORD POUR FINANCER LES FORUMS JEUNESSE  
À MÊME LE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE,  
DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

**Québec, 20 avril 2011** — À la suite de l'étude des crédits budgétaires de la Condition féminine, le Conseil du statut de la femme tient à préciser que jamais il n'a suggéré le financement des forums jeunesse à même les budgets du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Dans deux rapports portant sur l'observation de l'implantation de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil suggère d'y associer différents acteurs, tels les municipalités, les forums jeunesse et les ministères, et ce, dans le but de les informer et de les convaincre du rôle qu'ils peuvent jouer dans leur milieu respectif pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Il n'a cependant jamais été question de financer directement les forums jeunesse. Le Conseil est déçu de l'octroi d'une somme de 1 M\$ à des groupes qui ne sont pas associés à la mise en œuvre de la politique d'égalité.

De plus, le Conseil craint que cette décision soit le présage d'une symétrisation du 2<sup>e</sup> plan d'action de la politique gouvernementale de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire que les problèmes des hommes soient considérés de la même manière que les discriminations subies par les femmes. Ce serait une erreur.

Selon le Conseil, les obligations juridiques nationales et internationales du gouvernement du Québec requièrent un plan d'action pour éradiquer la discrimination systémique subie par les femmes du Québec. Cela passe par un renforcement du financement des groupes de femmes plutôt que par la diversion des sommes vers d'autres groupes.

En effet, la discrimination systémique est une forme de sexisme qui n'est pas volontaire. Elle se reproduit parce qu'un système, basé sur la tradition patriarcale, n'est pas remis en question. La discrimination systémique repose sur la socialisation des genres et l'intégration de rôles différenciés selon le sexe. En maintenant les femmes et les hommes dans des rôles socialement prédéterminés, la division sociale des sexes défavorise les femmes lorsqu'elles veulent se réaliser en dehors de leur rôle traditionnel et exercer pleinement leurs aptitudes et leurs droits. L'éradication de la discrimination systémique doit demeurer la seule motivation du ministère de la Condition féminine.

Le Conseil du statut de la femme a pour mission de conseiller le gouvernement et d'informer la population sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

-30-

Pour information : Béatrice Farand  
Attachée de presse  
Conseil du statut de la femme  
beatrice.farand@csf.gouv.qc.ca  
Téléphone : 418 643-4326, poste 245